

FICHE PRODUIT

pour acceptation au centre de tri d'ETARES

CARTON ONDULE DE RECUPERATION

I - DEFINITION DU PRODUIT

Ondulés récupérés : Caisses, plaques, calages et feuilles usagées en cartons ondulés

II - DEFINITION D'ACCEPTATION

A) PRODUITS

Cartons de récupération suivant la norme NF EN643/2002 et les recommandations interprofessionnelles applicables à la filière récupération-recyclage des papiers-cartons (FEDEREC papiers cartons).

Classification qualitative suivant la norme NF EN643/2002 : *Ondulés récupérés EN643-1-05*

B) DIMENSIONS

Tous formats dont la plus petite dimension est supérieure à 0,154 m. et la plus grande dimension inférieure à 2,80 m.

III - DEFINITION DES APPORTS NON CONFORMES

Composants non-papiers

- Métaux
- Plastiques
- Ficelles
- Textiles
- Pierres, sable et matériaux de construction
- Matières synthétiques
- Papiers synthétiques
- Déchets organiques
- Verres
- Bois

Taux d'humidité : Le taux d'humidité ne devra pas être supérieur à 15 % - Aucune présence de moisissure ou de pourriture n'est tolérée. Aucun chargement ne devra comporté une quantité d'eau conséquente.

Composants carton (liste non exhaustive)

- Mandrins bruns ou gris
- Papiers/cartonnettes
- Carton ou papiers colorés dans la masse
- Etiquettes autocollantes
- Cartons :
 - associant d'autres matériaux (complexes)
 - carbone
 - contrecollés sur d'autres matériaux non repulpables (plaques de plâtre ...)
 - goudronnés
 - métallisés
 - paraffinés
 - photographiques
 - traité REH
 - brûlés
 - siliconés



Balles de cartons

Exemples d'apports de carton sorte 1-05 acceptés

